

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 510 (2025)

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2025.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par courriel, au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 20 janvier 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 20 janvier 2025.

Donné à Carignan, ce 20 janvier 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière